

20210729-01DP

**Le Président,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9 en vigueur ;

**Vu** la délibération n°20200603-08 DCC du Conseil communautaire du 3 juin 2020 procédant à l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-président,

**Considérant** que le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, donner une délégation de signature à un vice-président ;

**Considérant** que le Président sera absent du 2 au 22 août 2021 ainsi que le directeur général des services de la Communauté de communes et que les services de la Communauté de communes doivent assurer leurs missions durant cette période et dans un souci de bonne administration ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Du 2 au 22 août 2021, M. Jean-Luc CAMILLERI, 6<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de communes de la VEYLE, disposera d'une délégation de signature pour les actes suivants :

### RESSOURCES HUMAINES :

- ✓ Contrats de travail ;
- ✓ Arrêtés de nomination pour remplacements agents indisponibles et arrêtés modificatifs relatifs à ces arrêtés ;
- ✓ Convention de stage ;

### GESTION DES ACTES ADMINISTRATIFS :

- ✓ Délibérations du Conseil communautaire ;
- ✓ Accusés réception ou récépissés de dépôt ;
- ✓ Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ainsi que ses avenants ;
- ✓ Prise en location de locaux pour les centres de loisirs et conventions qui y sont relatives ;
- ✓ Mise à disposition des équipements de la Communauté de communes et conventions qui y sont relatives ;
- ✓ Attestation du caractère exécutoire des actes ;
- ✓ Déclaration d'intention d'aliéner en cas de non exercice du droit de préemption ;
- ✓ Attribution des aides au transport des personnes âgées dans les conditions définies par la délibération n°20190930-05DCC ;

### COMMANDE PUBLIQUE :

- ✓ Registre des dépôts ;
- ✓ Devis n'excédant pas 30 000€ HT ;
- ✓ Marchés ou accords-cadres suivants :
  - Marché de travaux de construction d'une unité de traitement par filtres plantés de roseaux à PERREX ;
- ✓ Lettres de notification aux non-retenus et réponse à leurs demandes d'information ; pour tous les marchés et accords-cadres ;
- ✓ Reconduction des accords-cadres ;
- ✓ Arrêtés d'attribution des marchés ou accords-cadres ;
- ✓ Arrêtés pour la passation d'avenant à des contrats en cours quel que soit le montant et la signature des avenants en question ;

### COMPTABILITE :

- ✓ Certificats administratifs ;
- ✓ Pièces justificatives jointes à ces mêmes documents ;
- ✓ Etats de remboursement pour le service jeunesse ;
- ✓ Création, suppression et modification des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de communes ;

### CONTENTIEUX :

- ✓ Devis d'honoraires pour des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts auxquels la Communauté de communes fait appel dans le cadre de contentieux ou de pré-contentieux ;

**Article 2 :** Le présent arrêté sera transmis au Représentant de l'Etat dans le département de l'AIN. Une copie sera adressée à l'intéressé ainsi qu'au receveur de la collectivité.

Fait à Pont-de-Veyle, le **29 JUIL. 2021**

Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 29/07/2021

Transmis en Préfecture le : 29/07/2021